



Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

ACCORD CADRE MONDIAL SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DU GROUPE PSA

Aujourd'hui à Genève, à la veille du Salon Mondial de l'Automobile :

- le **PDG du Groupe PSA**, Carlos TAVARES,
- le **Secrétaire Général**, Valter SANCHES du syndicat mondial **IndustriAll Global Union**, qui regroupe plus de 600 fédérations syndicales de 140 pays et représente *50 millions de Salariés* de l'industrie dans le *Monde*,
- le **Secrétaire Général** Luc TRIANGLE du syndicat européen **IndustriAll European Trade Union**, qui représente *8 millions de Salariés* de l'industrie en *Europe*,
- le **Secrétaire du Comité** de Groupe PSA, Patrick MICHEL
- la **Fédération FO de La Métallurgie** représentée par Paul RIBEIRO

se sont réunis dans les Bureaux de l'Organisation Internationale du Travail pour signer l'**Accord Mondial PSA**.

Pour la première fois dans l'histoire du Groupe PSA, cet accord propulse le dialogue social à une échelle mondiale avec la création d'un **Comité de Groupe Mondial** réunissant désormais les représentants des Salariés de tous les pays où le groupe PSA est présent dans le Monde.

C'est un **succès** pour tous les syndicats du Groupe qui, **unis** sous la bannière internationale d'IndustriAll, représentent maintenant les Salariés **à la même échelle** que la nouvelle organisation mondiale de PSA.

Ce changement majeur de dimension permettra aux syndicats du Groupe PSA de **connaître** tous les détails de l'expansion mondiale de l'entreprise et ainsi **anticiper** tout risque de concurrence socialement faussée entre les pays où PSA est présent.

Cet Accord Mondial **protège** les emplois en France (50% des emplois du Groupe PSA) et en Europe (75% des emplois du Groupe PSA) car il **renforce** l'égalité sociale entre les Salariés PSA de tous les continents.

Le Secrétaire du Comité de Groupe salue la volonté de progrès social universel du Groupe PSA.

Avec cet Accord Mondial PSA, chaque délégué syndical du Groupe pourra, partout dans le Monde, développer ce progrès social pour tous ses collègues.

Ce signal fort, envoyé à tous les Salariés de l'entreprise partout dans le Monde, participera au succès international de PSA, car sans progrès social il ne peut y avoir de progrès industriel.

Accord Mondial PSA

► Il réaffirme le respect des droits fondamentaux des Salariés :

- | | |
|--|---|
| - respect des droits de l'Homme, | - pas de discrimination sur les opinions politiques, syndicales ou religieuses, |
| - liberté d'expression, | - pas de discrimination sur l'état de santé et le handicap, |
| - liberté d'association, notamment syndicale, | - égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, |
| - droit à l'information et à la consultation, | - la protection de la santé et de la sécurité au travail, |
| - droit à la négociation collective, | - le droit aux congés payés, |
| - pas de travail forcé, | - la lutte contre la corruption. |
| - pas de travail des enfants, | - le droit à la formation |
| - pas de discrimination sur l'origine, le sexe, les orientations sexuelles ou l'âge, | - le respect et la promotion des normes environnementales |

► Ces droits fondamentaux étant intégrés par PSA lors de la sélection de ses 7000 fournisseurs.

► Cet accord favorise l'emploi de la main d'œuvre locale dans tous les pays où il présente, au profit de l'expansion économique des pays émergents. La Fondation PSA sponsorisant aussi des projets améliorant la vie sociale locale.

► Il promeut le développement durable et la protection de l'environnement local.

► Il permet une progression professionnelle mieux maîtrisée par le Salarié, au travers d'un système d'entretiens individuels réguliers, d'une mobilité volontaire facilitée et d'un accès à la formation encouragé.

Avec pour objectif d'avoir 85% des Salariés du Groupe PSA réalisant au moins 1 formation par an, ce dès 2019.

► Il encadre le temps de travail avec le respect rigoureux des limites nationales du temps de travail.

► Il généralise un système de prévention protégeant la santé et la sécurité des Salariés, avec la mise en place d'alertes et d'indicateurs précis dont les comptes sont rendus aux syndicats.

Ainsi que l'organisation de visites médicales régulières et la création de la Journée Santé Mondiale PSA pour informer chaque Salarié.

Avec, en plus, l'objectif de maintenir au maximum le Salarié dans son emploi.

► Il améliore la conciliation du temps de travail et du temps de vie personnel avec l'encouragement du travail à domicile, organisé en fonction des pratiques de chaque pays.

► Il encourage la diversité et garantit une meilleure égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes auront accès à de nouveaux métiers et à de meilleurs niveaux de responsabilité.

► Il prépare les Salariés à la prochaine révolution digitale en réorganisant les lieux de travail en espaces informatisés, plus modernes et plus conviviaux.

La Fédération FO de la Métallurgie et le Syndicat FO PSA, le 7 mars 2017

Contacts :

Laurent SMOLNIK, Secrétaire Fédéral en charge du secteur de l'industrie automobile 06 82 66 73 49

Christian LAFAYE, Délégué Syndical Central FO PSA, 00 33 6 08 21 82 00

Patrick MICHEL, Secrétaire du Comité de Groupe Mondial PSA, 00 33 6 06 69 07 23

Paul RIBEIRO, Secrétaire Fédéral FO de la Métallurgie, 00 33 6 03 64 13 29